



PARTAGE
D'EXPÉRIENCES

Remerciements à Margarita Mora,
Directrice du Conservation Stewards Program
mmora@conservation.org

Les accords de conservation : Protéger la nature et améliorer les conditions de vie

CONSERVATION
INTERNATIONAL



Conservation
International

2011 Crystal Drive, Suite 500
Arlington, VA 22202
Etats-Unis d'Amérique

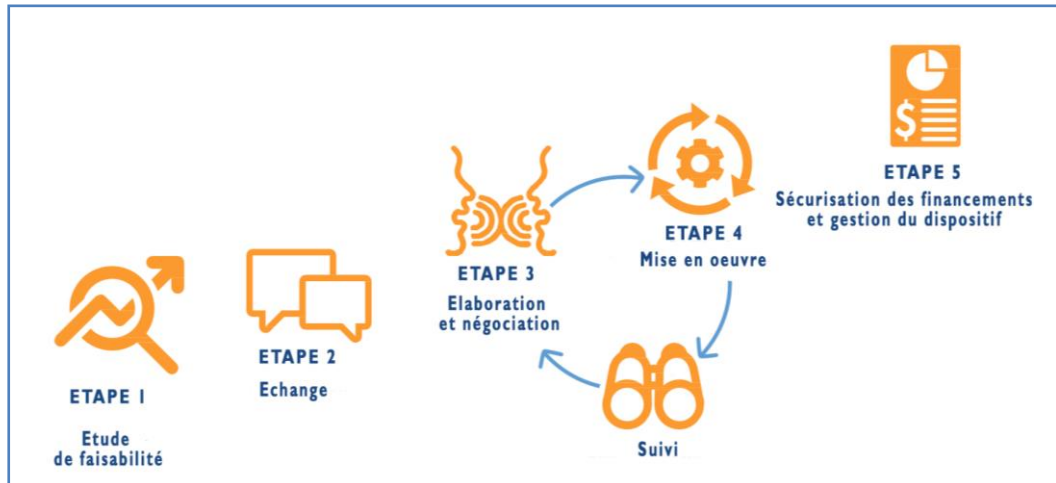
Synthèse

Partout dans le monde, des forêts, récifs et espèces sont menacés par les populations locales qui, faute d'alternatives, exploitent ces ressources de façon non viable. La protection de la biodiversité et des services essentiels rendus par les écosystèmes doit alors passer par la mise en place d'outils de conservation offrant des possibilités de développement aux populations locales. Dès lors qu'elle leur apporte des bénéfices concrets, la protection de l'environnement devient un choix beaucoup plus rentable et intéressant pour les petits agriculteurs et les communautés locales.

Objectifs :

Faire de la préservation de la biodiversité un choix rentable pour les communautés, au moyen d'accords clairs prévoyant des bénéfices concrets en contrepartie de la conservation effective de zones et d'espèces en danger.

Méthode :



Le modèle des accords de conservation repose sur l'engagement des communautés à protéger la nature à travers des activités précises, en échange de bénéfices négociés au préalable. Ces bénéfices prennent généralement la forme d'investissements visant à améliorer les sources de revenus : appui technique, intrants pour améliorer les rendements agricoles, prestations sociales (rémunération des instituteurs notamment). Ils peuvent également prendre la forme de salaires versés en contrepartie des activités de conservation menées.

Le montant de ces bénéfices dépend du coût que représente pour la communauté le changement de son mode d'utilisation des ressources, mais également de l'impact des activités de conservation. Un suivi rigoureux permet de contrôler la performance à la fois des activités de conservation et des avancées socio-économiques.

Le modèle d'accords de conservation mis en place dans le cadre du Programme pour les Garants de la Conservation (Conservation Stewards Program ou CSP) offre des

Pour plus d'informations sur les accords de conservation, consultez la brochure (en anglais):



LES ACCORDS DE CONSERVATION

Actions menées pour la protection de la biodiversité et des services des écosystèmes :

- Activités de surveillance
- Activités de reboisement
- Arrêt du déboisement
- Arrêt de la chasse illégale

Bénéfices offerts en échange pour l'amélioration du bien-être des communautés :

- Soutien à l'éducation
- Services de santé
- Soutien à l'agriculture
- Rémunération des activités de surveillance

Juin 2017

avantages directs aux communautés impliquées, sous la forme de bénéfices négociés conjointement en contrepartie de la mise en œuvre d'actions de conservation. Un accord de conservation crée ainsi un lien entre les bailleurs – gouvernements, institutions bilatérales, entreprises du secteur privé, fondations, particuliers... – et les personnes qui détiennent la propriété et l'usage des ressources naturelles.

La méthode des accords de conservation repose sur trois principes fondamentaux : la participation volontaire de toutes les parties prenantes, un processus de négociation et d'élaboration transparent et collaboratif, et des échanges d'égal à égal entre les communautés et les organisations partenaires.

Les principales étapes à la mise en œuvre de ce modèle sont :

- La conduite d'une **étude de faisabilité** pour évaluer la pertinence d'un accord de conservation.
- Un **échange** avec les communautés par les organisations à l'initiative de l'accord, pour leur présenter le concept des accords de conservation et les intérêts qu'elles peuvent en retirer. Cette action conduira à la prise d'une décision concertée de travailler de façon conjointe à l'élaboration de l'accord.
- L'**élaboration** et la **négociation** d'un accord qui soit :
 - équitable (présentant des bénéfices à la fois pour la biodiversité et pour les communautés)
 - **basé sur des contreparties mutuelles** (les bénéfices proposés sont versés en fonction des résultats des actions de conservation).
- La **mise en œuvre** par chaque partie prenante des engagements pris dans le cadre de l'accord. Typiquement, un accord de courte durée est d'abord signé pour tester les hypothèses de départ et voir comment les choses se mettent en place. Cette précaution permet de préciser si besoin certains termes de l'accord, d'instaurer la confiance, de développer des relations, de trouver plus de partenaires, et surtout d'identifier des solutions pour le financement à long terme et la gestion opérationnelle de l'accord de conservation.
- Le **suivi** des impacts environnementaux et socio-économiques de l'accord, pour évaluer l'efficacité de l'accord de conservation.
- **Stratégie de désengagement** : définir la durée de mise en œuvre de l'initiative, ainsi que les structures financières et de gestion nécessaires pour accompagner un changement durable des comportements.

Résultats :

Depuis sa création en 2005, le Programme pour les Garants de la Conservation travaille avec des gouvernements, des communautés et des individus du monde entier. 4 000 accords ont été signés dans 19 pays, permettant la protection de 4 millions d'hectares et l'amélioration des conditions de vie de 250 000 personnes.

Les accords de conservation sont des initiatives de long terme qui produisent des **bénéfices durables pour les hommes et la nature**, avec une attention particulière portée à la pérennité financière et la bonne gouvernance.

En travaillant avec les structures sociales existantes et en promouvant l'autonomisation des communautés, les accords de conservation permettent une meilleure gestion des ressources naturelles essentielles et aident les populations à s'engager dans des alternatives de développement durable.

Pour plus d'informations :

www.conservation.org/csp

Brochure sur le CSP (Conservation Stewards Program) (en anglais)

Guide pratique 2016 sur les accords de conservation (en anglais)

Vidéo d'animation sur les accords de conservation (en anglais) :

<https://www.youtube.com/watch?v=5vVh6tnyknE&t=1s>